

Compte rendu du conseil municipal du 13 janvier 2020

Présents : tous, sauf,

Absents et excusés : Beltramelli Jérôme. Wachowicz Laurence.

Secrétaire de séance : Mouquod François-Xavier.

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

- Transfert de la compétence assainissement au Grand Dole : le Président du Grand Dole a fait parvenir en mairie des informations concernant ce transfert : chaque commune du territoire a désormais la possibilité de demander à l'intercommunalité de lui déléguer la gestion, en tout ou partie, des compétences eau/assainissement. Pour cela, chaque conseil municipal doit en délibérer avant le 15 janvier, afin que le Conseil Communautaire puisse valider les délégations lors de sa réunion du 15 janvier. Le conseil décide de maintenir son adhésion (décision du 11/12/2019), tout en précisant que la commune conserve la gestion de l'eau potable. La vidange des fosses des 2 lotissements restera à la charge du prestataire de la commune sur commande du Grand Dole.

- Renouvellement de la convention avec l'Etat pour l'occupation des parcelles au bord du Doubs : les parcelles ZK 25, ZL 18, 7 et 21 (pour une contenance totale de 46 ha 23 a 70 ca) appartiennent à l'Etat, et sont louées à la commune depuis 1985. La dernière convention relative à cette location a pris fin le 30/09/2018. Suite à sa demande, le maire a reçu une nouvelle convention pour une location de 3 ans à partir du 1^{er} octobre 2018 → avis favorable.

- Contrat d'assurance des risques statutaires : le contrat d'assurance du personnel communal est souscrit par le biais du Centre de Gestion du Jura depuis de nombreuses années ; la fin du contrat actuel est prévue le 31 décembre 2020, et le Centre de Gestion propose de nouveau d'organiser une procédure de mise en concurrence pour le compte des collectivités locales intéressées. Si les conditions obtenues donnent satisfaction, la commune pourra alors décider d'adhérer à ce groupement. Après en avoir délibéré, le conseil mandate la maire afin que le Centre de Gestion englobe la commune dans la procédure de mise en concurrence.

- Devis plantation peupleraie : le maire présente le devis qu'il a reçu de la Sarl Geay de Soissons sur Nacey, d'un montant 952 € HT ; il correspond à la plantation d'environ 80 plants avec manchons en grillage plastique. Avis favorable du conseil.

De plus, les devis de l'entreprise P. Daubigny sont retenus : pour broyage, nettoyage d'une parcelle piquetée avant plantation des peupliers, d'un montant de 730 € HT, et pour le nettoyage d'une morte du Doubs, au lieudit La Croze, forfait de 450 € HT.

Fait à Champdivers, le 21 janvier 2020.

Le Maire,

Olivier Meugin.

